



Droits d'un enfant née en France et qui habite en Algérie

Par **Yamine**, le **28/12/2010** à **15:17**

Bonjour,

Je souhaite vous exposer la situation actuelle de mon petit frère qui vit en Algérie. Voilà, il est né en France en avril 2003 de parents algériens, il est donc né sur le territoire français après 11 mois nous sommes revenus en algérie(un peu forcé)parce qu'on était sans papier. Et maintenant on est coincé sur le territoire Algérien. on essaye depuis de revenir en France,le pays natal de mon petit frère.Pire encore, ces dernières années,on ne parvient même plus à obtenir de visas pour venir en vacances en France pour voir notre famille la bas. On a tenté pas mal de choses!Existe-t-il un moyen administratif de régulariser cette situation? Je trouve abberant qu'une personne née en France se retrouve sans droits !!!
Merci de m'avoir lu jusqu'au bout, et je vous remercie par avance de toute l'aide que vous pourrez m'apporter.

Par **Domil**, le **28/12/2010** à **19:15**

La naissance en France ne donne, en soit, aucun droit particulier, je ne vois pas en quoi c'est aberrant.
En quelles années sont nés vos pères et mères et où ?

Par **Yamine**, le **29/12/2010** à **20:03**

Mon père est née en 1966 et ma mère 1970 en algérie.

Par **Domil**, le **29/12/2010** à **22:14**

Donc après l'indépendance, le double droit du sol ne s'applique pas.